

Bienvenue à TAXcess - l'accès facile en ligne aux comptes de taxe de votre entreprise

TAXcess, le service fiscal en ligne du Manitoba, permet aux entreprises d'avoir accès à leurs comptes 24 heures sur 24, sept jours sur sept, grâce à un service en ligne sécurisé.

Ce service permet aux entreprises de soumettre électroniquement les déclarations de taxe sur les ventes au détail et les déclarations mensuelles d'impôt sur le salaire (services de santé et enseignement postsecondaire). Il permet aussi un paiement préautorisé électronique de :

- la taxe sur les ventes au détail;
- l'impôt sur le salaire (services de santé et enseignement postsecondaire);
- l'impôt sur le capital des corporations;
- la taxe sur l'essence;
- la taxe sur le carburant;
- la taxe relative à l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants

Demande de comptes de taxe

Si vous voulez obtenir un numéro de compte de taxe, veuillez remplir la demande d'inscription de contribuable ou de permis de marchand. Vous pouvez trouver cette demande d'inscription en cliquant sur le lien *Demander un nouveau compte de taxe* situé sur la page d'accueil de TAXcess. Après avoir rempli la demande, vous recevrez votre numéro de compte de tax par la poste dans les sept jours ouvrables.

Si vous n'êtes pas sûr d'avoir besoin d'un numéro de compte de taxe, cliquez [ici](#).

Si vous voulez consulter un aperçu des biens et des services assujettis à la taxe sur les ventes au détail ou qui en sont exemptés, cliquez [ici](#).

Inscription à TAXcess

Si vous avez des comptes de taxe auxquels vous souhaitez avoir accès en ligne, vous devez d'abord vous inscrire à TAXcess. Ce processus comprend la mise en place d'un nom d'utilisateur unique et son mot de passe.

Assurez-vous d'avoir une copie de la dernière déclaration fiscale que vous avez rempli pour chaque compte de taxe pour lequel vous souhaitez avoir accès en ligne.

La première fois que vous vous inscrirez à TAXcess, on vous demandera les renseignements suivants concernant votre entreprise :

- un numéro de compte de taxe existant;
- le type de compte (ventes au détail, impôt sur la paie [services de santé et enseignement postsecondaire], impôt sur le capital des corporations, etc.);
- le nom légal ou commercial de votre entreprise;

Finances Manitoba

- la structure de propriété de votre entreprise (à savoir corporation, partenariat, entreprise à propriétaire unique, etc.).

Afin de continuer le processus d'inscription, vous devez ajouter l'accès en ligne à au moins un des comptes de taxe existants. Pour ce faire, vous devez connaître les renseignements suivants concernant votre compte de taxe :

- le code postal;
- le montant du dernier paiement;
- le montant que vous avez inscrit sur votre dernière déclaration (p.ex: quand vous ajoutez votre compte TVD, on vous demandera le montant de taxe à percevoir sur les ventes inscrites sur votre dernière déclaration.

Après vous être inscrit à TAXcess, vous pouvez ajouter l'accès en ligne à d'autres comptes de taxe existants, en respectant les demandes de renseignements citées plus haut.

Vous pouvez vous inscrire en cliquant *Inscrivez-vous maintenant à TAXcess* sur la page d'accueil de TAXcess.